

Jogging d'hiver de Wavre 2019

Règlement de la course

Article 1. Organisateur

Le jogging d'hiver est organisé par la ville de Wavre en collaboration avec l'asbl Sport Pour Tous Wavre et Decathlon Wavre.

Article 2. Date

L'édition 2019 se déroulera le jeudi 19 décembre de 19h30 à 21h30.

Article 3. Parcours

Le parcours est constitué de 3 boucles de 3 Km environ dans le centre de Wavre.

Les coureurs s'inscrivent pour une et une seule distance : 3, 6 ou 9 Km.

Le départ et l'arrivée sont situés à l'arrière de l'hôtel de ville.

Le parcours est entièrement balisé et des signaleurs sont placés à tous les carrefours stratégiques.

Le port d'une lampe frontale n'est pas nécessaire.

Article 4. Consigne

Une consigne est disponible à la salle des fêtes de l'hôtel de ville (accès par l'arrière) pour y déposer sacs et manteaux.

Article 5. Ravitaillements

A l'issue de la course un ravitaillement est offert par Decathlon en la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Pas de ravitaillement sur le parcours.

Article 6. Participants

La course est ouverte à toute personne, affiliée ou non, âgée de 8 ans au moins.

Il appartient aux parents de ne pas exposer leurs enfants à un effort excessif et de les inscrire sur une distance qui correspond à leur capacité. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagné d'un adulte.

Les chiens sont admis pour autant qu'ils soient habitués à courir aux côtés de leur maître au sein d'un peloton. Ils seront tenus en laisse avant, pendant et après la course. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un animal qui lui semblerait présenter un risque pour les coureurs. Les coureurs accompagnés d'un chien partiront en queue de peloton pour ne pas gêner les coureurs.

Article 7. Inscriptions

Préinscriptions : 4€ (3 km), 6€ (6 km) et 9€ (9 km).

- Chez Decathlon Wavre jusqu'au 13 décembre inclus.
- En ligne sur www.otop.be jusqu'au 17 décembre inclus.

Les coureurs préinscrits en ligne tardivement sont priés de se munir de la preuve de paiement. A défaut ils devront s'acquitter sur place des frais d'inscription au tarif jour (voir ci-dessous).

Les coureurs préinscrits qui ne se présentent pas au départ ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Inscriptions du jour : 5€ (3 km), 9€ (6 km) et 12€ (9 km).

- Sur place, le 19 décembre à partir de 18h, à la salle des fêtes située Place des Carmes, à l'arrière de l'hôtel de ville,

Article 8. Retrait des dossards

Un dossard est obligatoire pour pouvoir participer à la course. Les dossards peuvent être retirés :

- Chez Decathlon à l'inscription et jusqu'au 18 décembre inclus pour les inscriptions en ligne. Pour tout achat de 20€ min, Decathlon vous offrira un gobelet réutilisable lors du retrait de votre dossard.
- Sur place le 19 décembre à partir de 18h

Le dossard doit être apposé sur la poitrine et le numéro ainsi que le nom du sponsor doivent être bien visibles. Ce dossard sera restitué en fin de course.

Article 9. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par O'Top.

Les temps de passage seront relevés à l'issue de chacune des 3 boucles.

Un tapis intermédiaire sera placé au Km 5 pour mesurer la performance des coureurs terminant la session « Je Cours Pour Ma Forme » organisée par la ville de Wavre en collaboration avec l'asbl Sport Pour Tous Wavre.

Article 10. Classement

Un classement sera établi pour chacune des 3 distances.

Les coureurs seront classés uniquement pour la distance pour laquelle ils se sont inscrits.

Les classements seront affichés à l'issue de la course et disponibles sur le site de O'Top dès le lendemain. Toute réclamation devra être introduite auprès des organisateurs dans les 48 heures.

Article 11. Prix

Pour chacune des 3 distances, le premier homme, la première dame et le premier jeune (-12ans) recevront un bon d'achat de 40€ offert par Decathlon Wavre et une entrée à la patinoire offerte par la Ville de Wavre (valeur 5€). Les coureurs accompagnés d'un chien ne peuvent être primés.

Article 12. Sécurité et encadrement

La Police de Wavre assure la sécurité sur tout le périmètre dédié à la course et veille à ce qu'aucun véhicule ne se retrouve sur la route des coureurs.

Sport pour Tous Wavre assure l'encadrement de la course sur l'ensemble du parcours.

Les coureurs sont tenus de respecter les injonctions des policiers et des signaleurs.

Le centre-ville sera réouvert à la circulation à 21h30. Les coureurs qui seraient encore sur le parcours à ce moment seront invités à regagner les trottoirs et devront respecter le code de la route.

Article 13. Responsabilités

Les coureurs courent sous leur propre responsabilité. Les enfants courent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte qui les accompagne.

Par leur inscription les coureurs attestent être en bonne condition physique et aptes à la pratique du jogging. Il appartient à chacun de choisir la distance et le rythme qui lui convient.

L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité des coureurs et décline toute responsabilité en cas de chute ou d'accident.

L'amicale des Corps de sauvetage (ACS) assurera l'assistance médicale pendant la course.

Article 14. Droit à l'image et traitement des données personnelles

Par leur participation, les coureurs renoncent temporairement à leur droit à l'image. Dans le cadre de la couverture de l'événement, ils autorisent la publication d'images, photos et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

La Ville de Wavre, Sport Pour Tous Wavre asbl et Decathlon Wavre s'engagent à n'utiliser les données personnelles des inscrits que dans le cadre du Jogging d'hiver. Aucun usage commercial de ces données ne pourra être réalisé.